



FLASH INFO SCPN du 23 février 2017

Courrier adressé au préfet de police - Projet de sécurité du grand Paris

Cher(e)s collègues de la préfecture de police de Paris,

Comme vous tous, le SCPN a été récemment rendu destinataire du long document de doctrine intitulé "Projet pour la sécurité du grand Paris" et l'a étudié attentivement, en lien étroit avec des chefs de service de tous grades.

Nous étions en outre présents à la réunion organisée par la préfecture de police au lycée Louis le Grand le 21 février dernier.

La stratégie de réforme actuellement proposée par le préfet de police retient toute notre attention et nous incite à une vigilance constructive. Nous nous devons de mettre rapidement en forme nos premières réactions, dont nombre d'entre elles reflètent fidèlement le ressenti des commissaires de police que nous représentons.

C'est la raison pour laquelle nous adressons dès ce jour un courrier au préfet, se voulant protecteur de l'intérêt général et de celui du corps.

S'il n'y est pas fait référence de manière approfondie à certains métiers, pour des raisons de format, notamment l'investigation, l'ordre public et le renseignement, sachez que nous travaillons activement sur ces sujets et que l'autorité préfectorale sera bien évidemment sensibilisée par le SCPN à toutes les problématiques liées à ces secteurs essentiels de l'activité policière.

Nous vous laissons prendre connaissance de la correspondance ci-jointe et vous remercions de nous faire parvenir, via vos délégués notamment, tous avis et remarques utiles à notre action sur cette réforme d'ampleur.

Avec l'assurance de notre détermination à défendre les chefs de police et leurs services.

Le secrétariat général du SCPN
Céline BERTHON,
Jean-Luc TALTAVULL,
Richard THERY.



La Défense, le 23 février 2017

Réf : 024 - 2017 D

Monsieur le préfet,

La première version du « **projet pour la sécurité du grand Paris** » a été récemment dévoilée aux chefs de service de la préfecture de police.

Dans une société en pleine mutation, où des enjeux cruciaux nécessitent une adaptation constante des institutions, l'approche stratégique privilégiée par ces travaux mérite notre approbation.

Comme vous le savez, les commissaires de police seront toujours attentifs aux évolutions envisagées et entendent bien y être associés, conformément à ce qu'exige le statut du corps de conception et de direction.

Il conviendrait cependant, selon nous, de poser calmement les jalons de ce que devrait être une réflexion objective sur des problématiques de sécurité intérieure aussi prégnantes que multiples, afin que le propos gagne en exhaustivité comme en réalisme. Pour ambitieuse qu'elle soit, en effet, cette approche stratégique ne s'en inscrit pas moins dans un contexte qui ne saurait être ignoré.

Ainsi, les **échéances électorales proches laissent planer un doute sur des pans entiers de la réforme envisagée**. Il serait particulièrement dommageable que les acteurs de la préfecture de police, dont les chefs de service que nous représentons, s'investissent vainement dans des réflexions chronophages, si le projet devait s'accompagner de trop d'incertitude quant à sa pérennité.

En outre, en tant que syndicat majoritaire chez les chefs de Police, le SCPN pense important de souligner l'état de grande fatigue des services auxquels cette ambitieuse réforme a vocation à s'appliquer.

Harassement des effectifs, crise de sens, fragilité d'une police surexposée et parfois démunie face à des enjeux sociétaux qui la dépassent. Vous connaissez le contexte peu propice à un accueil enthousiaste de la démarche en cours, fusse-t-elle animée par les meilleures intentions.

Si les difficultés profondes d'une institution ne sauraient évidemment susciter la tétanie de ses dirigeants, elles doivent toutefois inciter à la plus grande prudence dans l'action, de sorte que les réformes envisagées ne soient pas perçues comme une abstraite chimère qui désorganiserait inutilement la vie des femmes et hommes qui composent, servent et font vivre la préfecture de police.

En d'autres termes, la résilience dont entend faire preuve la préfecture de police ne peut s'affranchir du malaise actuel des policiers de tous corps et de tous grades, chefs de service compris, alors que ne semble pas encore venu le moment de l'accalmie.

Sur la forme, nous souhaiterions pouvoir compter sur votre engagement de veiller à ce que **la plus grande transparence** soit de mise dans la conduite des travaux. Il nous semble en effet indispensable **que l'échelon positionné au plus proche des réalités du terrain soit réellement et pleinement associé à la détermination puis à la conduite du changement, afin d'éviter toute dérive technocratique.**

A ce jour, les chevilles ouvrières de la police du quotidien, à savoir les commissaires de l'échelon local, n'ont encore été que peu associés aux réflexions menées. Au contraire, pour beaucoup, ils ont découvert, il y a quelques semaines seulement, des projets de réformes territoriales des circonscriptions dont il appert qu'ils sont le fruit d'un **travail débuté en toute discrétion durant l'été 2016.**

Cette stratégie de communication ne nous semble pas correspondre aux **conditions idéales d'adhésion à une réforme de cette ampleur**, qui comme l'ont relevé les représentants de la grande couronne lors de la réunion que vous avez présidée le 21 février, **nécessite temps et accompagnement qualitatif.** Nous ne saurions ainsi partager votre constat que le temps de la réflexion est passé pour désormais basculer dans le temps de l'action.

Sur le fond, si nous relevons avec satisfaction votre volonté affichée de renforcer le rôle des commissaires territoriaux, nous craignons fort que cet objectif ne dépasse pas le stade de l'incantation.

A titre d'illustration, la mise à disposition des chefs de circonscription, décidée récemment, de cartes d'achat dédiées aux menues fournitures a été *au mieux* perçue comme un pis-aller symbolique, alors qu'au fil des années nos collègues se sont vus **déposséder de toute prérogative budgétaire, jusqu'à les condamner à l'impuissance au vu et au su d'effectifs désabusés par cet état de fait.**

Aucune amélioration de long terme de nos politiques de sécurité ne peut se réaliser sans que les commissaires de police ne soient rétablis dans les prérogatives indispensables à la réalisation de leurs missions, dont ils savent user avec clairvoyance et humanité.

Sur le plan des réformes envisagées, il est effectivement logique de rationaliser certaines **structures territoriales** dont l'émiettement est actuellement préjudiciable à la qualité de l'action policière dans les territoires. Si les chefs de service, prompts à accompagner des réformes décidées dans l'intérêt général, apporteront leur concours à ces actions, il convient de ne pas envisager de restructurations territoriales dans la hâte ou selon des schémas insuffisamment cohérents, et de ne pas amplifier le sentiment de différence de traitement entre Paris et la banlieue, souligné par nombre d'interlocuteurs de tous grades.

Selon le SCPN notamment, **la suppression sans discussion des districts** en petite couronne, postes de coordination et de positionnement pour les commissaires de police, apparaît prématurée en ce qu'elle priverait les DTSP de relais de proximité, et obérerait la capacité d'action de la sécurité publique dans les territoires.

De même, nonobstant la présentation le 21 février dernier des réformes réalisées sur le ressort des DDSP 78 et 95, **un bilan détaillé des bénéfices allégués** doit être réalisé pour s'assurer de l'intérêt réel de la démarche, notamment en ce que **les modèles préexistants comportent des différences notables** qui ne rendent pas les réformes totalement transposables. Il convient également de ne pas négliger les conséquences en termes de Ressources Humaines, sujet qui a été passé sous silence jusque-là.

Il faudra se garder, en outre, de déposséder au plan local les chefs de circonscriptions des outils essentiels à la conception et à la mise en œuvre des politiques locales de sécurité, et **notamment le levier important que constitue le judiciaire de proximité (SAIP)**, sans lequel ils risquent fort de se retrouver rapidement en porte à faux vis-à-vis de leurs partenaires institutionnels. Les préoccupations de nos collègues à ce sujet sont fortes et légitimes.

De même, la fluidité de l'action des responsables ne doit pas être obérée par la **multiplication non maîtrisée des dispositifs spéciaux de sécurisation (ZSP, ESR...)**.

La réforme envisagée relative à la lutte contre l'immigration irrégulière doit aussi être appréhendée avec sérénité, dans le respect des intérêts du service public et des structures qui en sont actuellement chargées.

En dernière analyse, nous appelons votre attention sur le fait que, parallèlement à toute réforme d'envergure, peuvent être empruntées des voies médianes aux effets immédiats ou presque. Ainsi, s'il importe **de repositionner la police sur son cœur de métier**, des pans entiers de son activité actuelle pourraient être confiés à des institutions plus concernées, par exemple la gestion de la précarité ou la réalisation de certaines formalités administratives (procurations notamment).

Par ailleurs, l'accentuation du déploiement sur le terrain, prônée par le document stratégique, peut aussi être facilitée par l'initiation d'une **déflation des fonctions support**, dont les effectifs ont crû, ces dernières années, d'une manière inconsidérée, notamment dans les états-majors.

Il importe, en effet, d'éviter de sombrer dans un système où les fonctionnaires de police passeront **autant voire plus de temps à analyser ce qu'ils font qu'à agir sur le terrain**.

L'ambitieux projet que vous portez, Monsieur le préfet, mérite assurément l'implication constructive et vigilante du SCPN.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général,



Céline BERTHON.

PRÉFECTURE DE POLICE
Monsieur Michel CADOT
Préfet de police
Boulevard du Palais
75004 PARIS